

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 076 DU 04 MARS 2026
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Office national d'Imprimerie et de
Presse.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2025-024 du 29 janvier 2025 portant approbation des statuts de l'Office national d'Imprimerie et de Presse ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mars 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Office national d'Imprimerie et de Presse, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Marius Hervé ATAYI-GUEDEGBE**, premier représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Tokandji Appolinaire GBAGUIDI**, deuxième représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Comlanvi Alain HONOU**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Alain AHOUNOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale.

Article 2

Monsieur **Marius Hervé ATAYI-GUEDEGBE** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

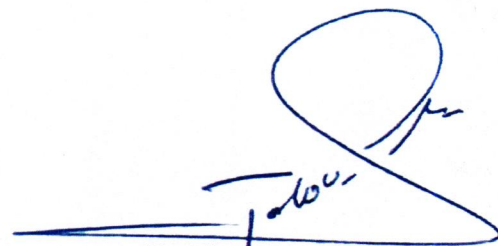
Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

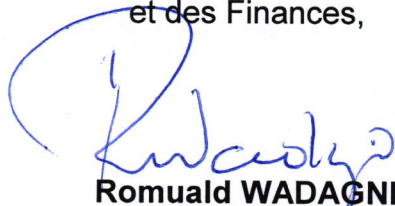
Fait à Cotonou, le 04 mars 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



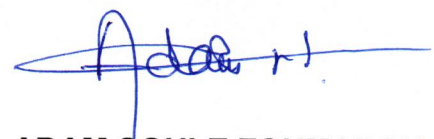
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Numérique et de la
Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MND : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.